

La place économique suisse gagnera en innovant

La place économique suisse reste forte. Les événements qui se succèdent à l'intérieur comme à l'extérieur du pays placent, cependant, la Confédération et les cantons devant d'importants défis. Les instruments dont dispose la promotion économique sont éprouvés et doivent être utilisés de manière ciblée pour continuer à garantir de bonnes conditions-cadres aux entreprises. La politique de l'innovation a un rôle de plus en plus important à ce niveau: elle peut empêcher la désindustrialisation et préserver ainsi des emplois.

La Suisse offre d'excellentes conditions-cadres à l'économie. Un bon système de formation, des pouvoirs publics stables et efficaces, un partenariat social bien rodé, un marché de l'emploi flexible, une fiscalité compétitive, tout cela forme le socle de sa prospérité. La réussite économique s'accompagne cependant aussi d'effets secondaires sociétaux et environnementaux. C'est dans ce contexte politique tendu qu'a été lancée l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse», acceptée de justesse le 9 février 2014. Sa mise en œuvre augmentera la réglementation intérieure et accroîtra l'incertitude. Les cantons et la Confédération doivent, autant que possible, limiter les dommages qui menacent l'économie suisse.

La décision de la Banque nationale provoque l'incertitude

Le 15 janvier dernier, la décision inattendue de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le cours plancher de l'euro (introduit en septembre 2011) a provoqué de fortes réactions sur les marchés. Les industries exportatrices et le secteur du tourisme vont au-devant de grandes difficultés, en raison du franc fort. Faute de mesures correctrices, des entreprises risquent de différer des investissements prévus et de délocaliser des emplois à l'étranger.

À cela s'ajoutent divers projets en matière de politique budgétaire, qui pourraient entraîner de fortes pertes fiscales et qui attendent une décision à l'échelon national.



Andreas Rickenbacher
Président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et chef du Département de l'économie publique du canton de Berne

Citons entre autres la réforme de la fiscalité des entreprises (RFE III) et celle de l'imposition des couples.

La Suisse rejointe par la mondialisation

Que peut faire la politique face à ces défis? L'État ne peut ordonner ni la croissance, ni la création d'emplois dans l'industrie, mais il peut s'employer à améliorer les conditions dans lesquelles évoluent les entreprises. Dans une économie mondialisée, la Suisse ne dicte pas seule les règles; elle doit coopérer avec les autres grands acteurs. Ceux qui importent en l'occurrence sont d'un côté les espaces économiques, comme les États-Unis et l'UE, de l'autre les organisations internationales comme l'OCDE.

L'abolition du cours plancher démontre de façon exemplaire que l'économie suisse s'intègre dans la mondialisation. Le cours du franc n'est pas déterminé en Suisse seulement, mais dépend des marchés financiers mondiaux et de leur interconnexion. C'est pourquoi il est essentiel que les liens économiques qui unissent la Suisse au monde soient ordonnés.

L'importance capitale des accords bilatéraux

Les accords bilatéraux signés avec l'UE – notre premier partenaire commercial – forment le principal pilier de la politique économique extérieure suisse. Il y a encore vingt ans, la politique européenne portait l'empreinte de nos voisins, soit l'Allemagne, la France et l'Italie. Depuis, l'UE s'est agrandie et diversifiée. Plusieurs de ses membres d'Europe centrale et orientale entretiennent des liens moins étroits avec la Suisse. La défense des intérêts particuliers d'un pays non-membre n'en est dès lors que plus difficile, surtout quand il s'agit de la libre circulation des personnes et des services. Reste à voir si l'UE se montrera accommodante lors des négociations qui accompagneront la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse.

Outre la libre circulation des personnes, les autres accords bilatéraux contribuent également à la croissance économique de la Suisse. Celui sur les entraves techniques au commerce réduit nettement les coûts

des entreprises exportatrices. Quant aux petites et moyennes entreprises (PME), elles profitent particulièrement des programmes-cadres décidés dans le domaine de la recherche par l'UE. Il est évident que le maintien des accords bilatéraux est d'une importance décisive pour l'économie suisse.

Promotion nationale et nouvelle politique régionale

L'engagement politique concerne aussi notre territoire: il s'agit de préserver les emplois existants et d'en créer d'autres en favorisant les implantations d'entreprises. L'un des principaux outils est ici la promotion de la place économique, présentée tous les quatre ans au Parlement dans le message financier, lequel comporte beaucoup de points communs avec les politiques cantonales. Ainsi, les cantons sont chargés de deux mandats, qu'ils réalisent et financent conjointement avec la Confédération: la nouvelle politique régionale (NPR) et la promotion de la place économique suisse à l'étranger. Il est donc impératif que la collaboration fonctionne bien.

En matière de promotion de la place économique à l'étranger, cantons et Confédération ont approfondi durant ces quatre dernières années le mandat national accordé à *Switzerland Global Enterprise* (S-GE), qui assure la présence coordonnée et commune de la Suisse sur certains marchés. Cette présence unique renforce la place économique suisse et attire les investisseurs. Malgré cela, les investissements étrangers ont reculé ces dernières années. Du point de vue des cantons, il importe donc que le mandat national mentionné plus haut soit poursuivi et renforcé. Des améliorations sont possibles dans le domaine opérationnel, où il s'agit de clarifier les rôles des participants sur les marchés. Les procédures doivent aussi devenir plus efficaces et mieux ciblées.

Par la NPR, cantons et Confédération promeuvent de façon ciblée les atouts des régions. Leur soutien est axé sur les potentialités. Les cantons élaborent et réalisent des programmes de mise en œuvre. De son côté, la Confédération surveille l'engagement des fonds et l'efficacité des mesures par le truchement du Secrétariat d'État à l'économie (Seco). Les projets sont financés conjointement par les cantons et la Confédération. Ces principes ont fait leurs preuves et doivent être reconduits pour la période 2016–2019.

La promotion de l'innovation aide l'industrie

À côté de la promotion «classique» de la place économique, la politique de l'innovation

prend toujours plus d'importance. Le franc fort ainsi que les salaires et les coûts de production pèsent sur la place industrielle suisse traditionnelle. L'expérience tirée de la crise des marchés financiers montre, toutefois, que la Suisse ne saurait fournir que des services. La stabilité économique exige le maintien d'une activité industrielle productive et compétitive.

Cantons et Confédération accordent une haute priorité aux transferts de savoir et à la promotion de l'innovation dans les entreprises. Étant donné les défis que ces dernières affrontent en milieu rural, cette priorisation s'applique aussi à la NPR. L'un des points forts du programme pluriannuel 2016-2023 sera donc le soutien à l'innovation dans les régions. L'aide déployée par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) crée également un environnement favorable aux entreprises, aux chercheurs et aux jeunes pousses («start-up»).

À cela s'ajoutera probablement en 2016 le *Swiss Innovation Park* (SIP, voir encadré 1). Les cantons se sont engagés dès le début en faveur de ce projet, censé garantir des fonds privés pour la recherche en Suisse. Il se réalisera sous la forme d'un parc national d'innovation, doté d'une structure en réseau, où les hautes écoles et le secteur privé effectueront des travaux exceptionnels en matière de recherche et développement. Un tel projet est d'autant plus important que le début d'année n'a pas été favorable à l'économie suisse. Y investir sera payant, à long terme. ■

Encadré 1

La base du parc national d'innovation est là

Entrée en vigueur début 2014, la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) crée la base d'un parc national d'innovation (SIP) d'orientation internationale. Celui-ci entend promouvoir la recherche et le développement dans un réseau étendu. Il favorisera la compétitivité, l'efficacité des ressources et le développement durable, et complètera les mesures fédérales d'encouragement en faveur de l'innovation et de la recherche. À la demande de la Confédération, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a élaboré un projet consolidé de mise en œuvre, qu'elle a soumis à la mi-2014 au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Les différents sites seront reliés en réseau et encourageront la coopération du secteur privé et des hautes écoles.